

# CAMBODGE NOUVEAU

31 Mars 1994

Politique Economie Finances

Volume 1 Numéro 5

## LA FIN DES FEES

**A** Tokyo, les 10 et 11 mars derniers, plusieurs centaines de fées se sont réunies autour du berceau du petit Cambodge. Pas de Carabosse : elle est empêtrée dans ses forêts lointaines, et ses maléfices n'ont plus guère d'effets. Les plus éminents, les plus compétents responsables du Cambodge se sont exprimés, les plus avertis représentants de la Communauté internationale ont apprécié, opiné, mis en garde, rappelé, souhaité, recommandé.

On a loué les efforts pour reconstruire l'Etat, la victoire sur l'inflation, le budget pour 1994, le travail en cours pour donner les structures juridiques nécessaires à un Etat de droit et à une économie de marché, les programmes de reconstruction à moyen terme,

... On a déploré la sécurité encore incertaine, souligné l'état déplorable de la santé, des infrastructures, les immenses lacunes de l'éducation et de la formation, insisté sur la nécessité de favoriser les investissements privés. Beaucoup de promesses précises et généreuses ont été faites. Le Cambodge décidément attire la sympathie et la confiance.

S'il était possible d'ajouter encore à tant de pertinence, nous dirions qu'après avoir tant parlé, il faut maintenant réaliser.

Le temps des fées s'estompe. Voici venu le temps des architectes et des maçons, des ingénieurs et des ouvriers, des patrons et des employés, des enseignants et des élèves, des agronomes et des paysans.

Alain Gascuel

## ICORC : la confiance

**L**a réunion à Tokyo, les 10 et 11 mars, des pays et organismes membres du Comité International sur la Reconstruction du Cambodge (ICORC) a été un incontestable succès. Les responsables cambodgiens, en particulier les exposés de S.E. Sam Rainsy et de S.E. Keat Chhon sur les réalisations, les réformes en cours et les projets en matière

d'économie et de finances, ont su donner confiance aux 12 organisations multilatérales (Union Européenne, FMI, Banque mondiale, Banque Asiatique de Développement, PNUD, ...) et aux 27 pays donateurs.

L'un des mérites de la réunion a été de donner un peu de clarté sur les sommes effectivement dépensées, et

(Suite page 6)

interview Lajos Tamas, Ambassadeur de Hongrie

## La Hongrie

## au Cambodge

**A**près 1979, les pays de l'Europe de l'Est ont voulu aider le Cambodge, membre du camp socialiste (il n'était pas membre du Comecom, nous avions vu avec le Vietnam que la formule ne marchait pas). Il s'agissait alors d'une aide à la survie, non d'une coopération; il s'agissait d'une affaire intérieure vietnamienne. Sans notre assistance, le Vietnam n'aurait pas pu "faire fonctionner" le Cambodge.

Ce que la Hongrie a réalisé au Cambodge est encore visible aujourd'hui : le plus grand orphelinat du Cambodge à Kompong Kantout, la cité d'Enfance, la Cité de l'Amitié Hongrie-France-Cambodge, grâce à une assistance non-remboursable d'environ 1 million de dollars. Elle comporte des maisons d'habitation et des ateliers de formation professionnelle. A Kompong Cham nous avons consacré environ 1 million de dollars aussi à l'Ecole d'Agriculture, inaugurée par Sihanouk en 1991. A Phnom-Penh nous avons construit un atelier, et fourni les machines, pour produire des outils agricoles. A environ 30 km de Phnom-Penh, à Banteay dek, un Centre de production de semences sélectionnées, avec des maisons pour les ouvriers; nous avons fourni semences

et tracteurs. Et nous avons construit un atelier pour handicapés.

Rappelons aussi la *Fondation d'Angkor*, créée par le Roi Sihanouk et le Président de la République de Hongrie. Aujourd'hui des experts Hongrois, Français et Guatemaltèques travaillent ensemble, sur des fonds allemands, au sein de cette Fondation, qui a reçu du Roi Sihanouk l'autorisation de s'appeler désormais *Fondation Royale d'Angkor*.

### dette

Au total, notre assistance non remboursable a représenté environ 4 millions de dollars. L'assistance remboursable, sous forme de crédits sans intérêts, a atteint le même montant. La Hongrie comprend bien la situation difficile du Cambodge, et c'est pourquoi elle est prête à accepter vis à vis de cette dette cambodgienne une attitude souple, qui respecte les intérêts du Cambodge. Mais de leur côté, que nos partenaires cambodgiens comprennent que nous ne pouvons pas "passer l'éponge", abandonner cette dette. L'ex-Union Soviétique doit encore à la Hongrie 1 milliard de dollars, et les dettes cumulées de Cuba, du Vietnam, du Laos, ... vis à vis de notre pays atteignent également 1 milliard

(Suite page 4)

à l'intérieur...

IMPORT-EXPORT : Les textes  
Attention ! IMPOTS  
Speakers' corner

page 2-3-4  
page 4  
page 8

## A PROPOS ...

## frontières

"Pour la question de notre frontière avec la Thaïlande, je ne suis pas très pressé de négocier, c'est vrai", nous a dit S.A.R. Norodom Sirivudh, ministre des Affaires étrangères, en réponse aux propos de l'ambassadeur de Thaïlande S.E. Sakhtip Krairiksh (voir **Cambodge Nouveau** n°4). "Il faut d'abord que soient réunis *the right thing, the right time, the right person*". Il nous faut notamment de bons spécialistes. En tous cas le document qui fait foi est la carte au 100.000ème reconnue par la communauté internationale dans les années 1963-69 comme il est précisé dans notre Constitution".

Côté Vietnamiens, y a-t-il eu grignotage de la frontière ? "Il faut d'abord vérifier. Peut-être le Président Hun Sen, qui a signé les traités avec le Vietnam, est-il concerné par cette question. Avec la Thaïlande, nous avons de bonnes relations, sans tensions. Avec le Vietnam nous recherchons la normalisation. Pour la politique, *"ça va"*. Pour les frontières, nous verrons. Je ne suis pas pressé, mais je ne lâcherai pas".

## ASEAN ?

"Jusqu'à présent, et conformément à l'idée du Roi, nous nous tenons à égale distance des deux groupes : Laos-Vietnam d'une part, pays de l'ASEAN d'autre part. Comme Laos et Vietnam se sont rapprochés de l'ASEAN dont ils sont maintenant *"membres observateurs"*, nous devons bouger aussi pour respecter cette équidistance. Voici le Cambodge, depuis la dernière réunion de l'ASEAN, à Singapour en juillet dernier, *"invité spécial"*, et ce sera le cas aussi en juillet prochain lors de la 27ème réunion, à Bangkok. Serait-ce une bonne chose de devenir membre à part entière de l'ASEAN ? Il faut y réfléchir. Il y a des conditions à remplir ...".

(Suite page 4)

# IMPORT-EXPORT

## LES TEXTES

**C**omme annoncé dans notre numéro 4, nous donnons ci-après le texte de la loi du 20 juillet 1989 sur l'exportation et l'importation qui reste en vigueur tant que les nouveaux textes en préparation ne sont pas rendus publics.

### CHAPITRE I Dispositions générales

**article 1** : est institué un impôt sur les marchandises importées et exportées pour les besoins de l'économie nationale et pour contribuer au budget de l'Etat.

**article 2** : le contrôle et la levée de l'impôt sur les marchandises importées et exportées relèvent de la compétence des services des Douanes et des Régies sous la tutelle et la dépendance du ministère des Finances.

**article 3** : le propriétaire des marchandises à importer ou son représentant doit faciliter le contrôle et la levée des impôts devant être effectués comme stipulé dans la présente loi.

**article 4** : est interdit tout acte visant à se soustraire à la levée de l'impôt, à frauder l'imposition à l'importation et à l'exportation, le transport des marchandises interdites, l'importation et l'exportation des marchandises interdites par l'Etat, faire entrave ou résister au contrôle et à la levée de l'impôt par les services des Douanes et Régies.

### CHAPITRE II Des modalités de la levée de l'impôt sur les marchandises importées et exportées

**article 5** : l'impôt sur les marchandises exportées et importées est réparti en deux catégories :

- 1) l'impôt sur les marchandises exportées et importées à des fins commerciales;
- 2) l'impôt sur les marchandises exportées et importées non commerciales.

**article 6** : le Conseil des Ministres fixe les diverses sortes de marchandises exportées et importées pour être exploitées et les diverses sortes de

marchandises exportées et importées non commerciales.

**article 7** : l'impôt sur les marchandises exportées et importées des deux catégories fixées à l'article 5 est levé sur la base de la valeur des marchandises déclarées comme "prix à l'importation" et selon les taux d'imposition fixés comme indiqué en annexe de la présente loi.

La liste 1 concernant les marchandises exportées et importées destinées à l'exploitation, les taux sont fixés selon deux catégories d'impôt :

a) le taux d'imposition minimal s'applique aux importations des produits provenant des pays qui ont reconnu l'Etat du Cambodge, les différents que le Conseil des ministres décide et les exportations vers les pays ci-dessus indiqués.

b) le taux d'imposition général est appliqué aux importations des produits des autres pays et aux exportations vers les autres pays.

La liste 2 concerne les marchandises exportées et importées à caractère non commercial. Se basant sur le tableau de la présente loi, le Conseil des Ministres fixera le taux d'imposition dans le concret, avec un délai d'application suivant les marchandises.

**article 8** : la valeur imposable sur les marchandises exportées et importées est la valeur brute au stade du gros sur le marché aux frontières.

Le ministère des Finances déterminera le montant de l'impôt sur chaque marchandise conformément au prix de la marchandise sur le marché établi.

**article 9** : la réduction ou l'exemption de l'impôt à l'exportation et à l'importation sont fixées comme suit :

1) réduction est accordée pour les marchandises transportées, lésées et endommagées par des casses justifiées et reconnues par les autorités compétentes;

2) sont exemptés les cas suivants :

a. marchandises en admission temporaire et réexportées, et marchandises exportées temporairement et réimportées pour des expositions et publicités commerciales.

b. marchandises transportées à

travers le pays ou empruntant les voies de transport du Cambodge.

c. marchandises appartenant au citoyen khmer envoyé en mission de travail ou d'étude à l'étranger qui rapporte le produit de ses achats d'une façon modeste ou qui l'envoie à sa famille.

d. les cadeaux ou dons importés ou exportés des organismes, associations, ou des délégations officielles.

e. les produits des citoyens fabriqués pour eux-mêmes et vivant près de la frontière pour des échanges quotidiens avec les populations frontalières des pays voisins dans des quantités définies par le ministère des Finances.

Il appartient au ministère des Finances de statuer sur la réduction et l'exemption définies aux points 1 et 2 de cet article.

Les marchandises qui bénéficient d'une réduction ou d'une exemption comme indiqué ci-dessus et qui perdent par la suite les motifs de réduction ou d'exemption tels que définis ci-dessus redeviennent imposables en totalité.

**art 10** : le droit sur l'exportation ou l'importation ne peut être perçu qu'une seule fois. Les marchandises ayant été imposées doivent être accompagnées d'un reçu délivré par le Service des Douanes et Régies attaché à la marchandise.

**art. 11** : le contrôle et la gestion des recouvrements des impôts sur les marchandises exportées ou importées est exécuté dans les zones de contrôle et à l'endroit fixé pour le contrôle.

Dans la zone de contrôle et à l'endroit de contrôle fixé, les marchandises déjà imposées doivent avoir des documents en règle comme stipulé à l'article 10 de la présente loi.

En dehors de la zone de contrôle et du poste de contrôle les marchandises importées ne sont pas astreintes à avoir des documents en règle les accompagnant comme indiqué ci-dessus, à l'exclusion de certaines marchandises justifiant qu'elles ont déjà été imposées.

Dans les deux cas indiqués, si aucun document en règle ne peut justifier que les droits d'importer ou d'exporter ont déjà été payés, le propriétaire est tenu de payer l'impôt et de surcroît les peines

prévues par les dispositions de la présente loi.

**article 12** : le ministère des Finances fixe :

- la zone de contrôle et le poste de contrôle, à l'exclusion de ceux situés sur les voies de communications, qui doivent être approuvés au préalable par le Conseil des ministres;

- les diverses marchandises importées se trouvant en dehors des zones de contrôle ou des postes de contrôle devant être accompagnées de récipissés d'impôts ou de documents autorisant le transport et le stockage.

### CHAPITRE III Obligations des importateurs et des exportateurs

**article 13** : le propriétaire de la marchandise ou son représentant redevable des droits d'importation ou d'exportation a les obligations suivantes :

1) exécuter dans les formes prévues par l'Etat les modalités d'exportation et d'importation des marchandises et les achats autorisés à l'exportation ou à l'importation;

2) se conformer rigoureusement aux règles des Services des Douanes et Régies sur l'utilisation des manifestes et la tenue des registres comptables.

Pour le paiement des impôts et amendes (s'il y en a) sur le mode de transports, de vente et de stockage, en cas de revendication sur le paiement des impôts ou des amendes, dans l'attente d'une décision finale, le propriétaire de la marchandise ou son représentant doit payer la totalité du montant à imposer ou à amender fixé par les services des Douanes et Régies.

### CHAPITRE IV Droits et obligations des services des Douanes et Régies

**article 14** : dans l'accomplissement de leurs attributions de prélèvement d'impôts, les cadres et fonctionnaires de la Douane et des Régies doivent porter les uniformes ainsi que les insignes d'identification et se munir des documents attestant leur fonction.

Ils doivent se conformer aux règlements arrêtés par l'Etat sur les modes de recouvrement des contributions à verser au budget

national, sur les exigences de contrôle, la détention provisoire, le maintien des marchandises, la saisie des preuves lors d'infraction aux lois, sur l'administration et l'utilisation des documents imprimés dans le paiement des impôts.

**article 15** : au cours de leur mission, les cadres et fonctionnaires de la Douane et des Régies ont le droit de :

1) aider les propriétaires des marchandises ou leur représentant à remplir le manifeste des marchandises, aider à contrôler les marchandises, fixer l'impôt et de recouvrer l'impôt selon le barème, et le montant des impôts à payer.

2) contrôler les marchandises et les moyens de transport des marchandises aux postes de contrôle, à la sortie des frontières, les marchandises envoyées par la poste.

3) contrôler les marchandises stockées dans les magasins et sur le lieu de l'exploitation des marchandises importées ou exportées qui relèvent des attributions des Douanes et des Régies.

4) dans le cas d'infraction flagrante, le contrôle à domicile est perçu conformément à la loi portant sur la perquisition domiciliaire de la population.

5) dans la zone de contrôle et au poste de contrôle, il est exigé du propriétaire de la marchandise ou de son représentant qu'il présente des documents attestant que le paiement des droits d'exportation ou d'importation a été effectué.

6) en dehors des zones de contrôle et à l'extérieur du poste de contrôle il est exigé du propriétaire des marchandises ou de son représentant qu'il présente les documents attestant que le paiement des droits d'importation ou d'exportation a bien été réalisé.

7) un procès verbal doit être fait, en cas d'infraction aux dispositions de la loi sur les marchandises importées ou exportées, pour les marchandises en fraude et le moyen de transport utilisé au cours de l'infraction qui sont confisqués momentanément.

**article 16** : la compétence pour décider des infractions aux dispositions de la loi sur les marchandises importées ou exportées est ainsi fixée :

1) le poste des Douanes et

Régies a pouvoir d'infliger des amendes jusqu'à un montant de 5000 riels et de confisquer des marchandises pour une valeur de 5000 riels;

2) la subdivision des Douanes et régies a pouvoir d'infliger des amendes jusqu'à un montant de 30 000 riels, ou de confisquer des marchandises pour une valeur de 30 000 riels;

3) la Direction des Douanes et Régies a pouvoir d'infliger des amendes jusqu'à un montant de 200 000 riels ou de confisquer des marchandises ou des moyens de transport utilisés directement lors de l'infraction pour une valeur de plus de 200 000 riels.

4) le service des Douanes et Régies peut décider de la vente des marchandises confisquées et vite périssables avec l'approbation des autorités supérieures.

5) dans le cas de la saisie des marchandises ou des moyens de transport, le dossier est transmis à la justice pour décision.

**article 18** : les cadres et fonctionnaires des Douanes et Régies accomplissant leur tâche de façon remarquable doivent être récompensés selon les dispositions fixées par le ministre des Finances.

Les autorités locales, les forces armées, doivent prêter leur concours pour le contrôle des infractions à l'importation et à l'exportation des marchandises, lorsque les services des Douanes et Régies le leur demandent.

Les autorités locales, les forces armées et tout citoyen ayant été remarqué pour avoir aidé les services des Douanes et Régies dans l'application de la présente loi seront récompensés conformément aux mesures fixées par le ministère des Finances.

### CHAPITRE V : Des peines

**article 19** : tout individu ayant commis des infractions à cette loi et selon l'importance des infractions, pourra être interpellé. La saisie des preuves est de la compétence de la justice, au delà des simples poursuites administratives.

**article 20** : le propriétaire des marchandises ou son représentant qui n'a pas strictement obéi aux dispositions de l'article 13 de la présente loi sera poursuivi et subira une amende d'un montant de 200 à 2000 riels.

Dans le cas où l'infraction est répétée plusieurs fois, ou s'il s'agit d'une infraction lourde, il est infligé une amende allant jusqu'à 5000 riels.

**article 21** : tout individu voulant manifestement échapper à l'impôt sur l'importation ou l'exportation, ou frauder, peut encourir une amende d'un montant double de celui qui est normalement infligé.

Dans le cas d'infractions répétées, l'amende infligée atteindra cinq fois le montant du droit normalement recouvré. En plus de l'amende ainsi infligée, le fautif sera contraint à payer l'impôt sur l'exportation ou l'importation auquel il a voulu échapper.

Dans le cas où la fraude sur le droit d'importation ou d'exportation a un caractère grave ou organisé, le responsable est passible d'une peine d'emprisonnement de 3 mois à 3 ans. Les marchandises ou les moyens de transport utilisés dans l'infraction seront confisqués.

**article 22** : le propriétaire de la marchandise ou son représentant qui n'a pas payé l'impôt ou l'amende dans le délai prescrit par les Douanes et Régies, et dont le motif n'est pas valable, devra payer en plus 1 % par jour de la somme qu'il devait initialement payer.

Dans le cas où le propriétaire ou son représentant refuse de payer le droit ou l'amende, les marchandises ou moyens de transport provisoirement confisqués pour garantir le paiement de l'impôt ou de l'amende seront saisis.

**article 23** : tout individu qui exporte ou importe, transporte, stocke, ou vend des marchandises prohibées, et selon la nature de l'infraction, doit être puni comme fixé ci-dessous :

- saisie des marchandises
- saisie des marchandises et moyens de transport directement impliqués dans l'infraction
- interpellation de la personne fautive, qui est passible d'emprisonnement de 6 mois à 10 ans, avec saisie des marchandises et des moyens de transport utilisés directement. Dans les cas graves, il peut être encouru une peine d'emprisonnement de 10 ans.

**article 24** : toute personne ayant importé ou exporté des marchandises que l'Etat interdit

(Suite page 4)

## A PROPOS ...

## porte-hélicoptères thaïlandais

Les projets de réorientation des forces de Défense thaïlandaises, dont la composante navale va être spectaculairement augmentée dans les années à venir, intriguent les observateurs : pourquoi acquérir deux autres navires porte-hélicoptères (un premier a été acheté à l'Espagne, livrable dans trois ans), construire trois bases navales, deux nouvelles frégates, et finalement acquérir des sous-marins ? Contre qui, toutes ces forces navales, puisque la Thaïlande n'a pas d'ennemis chez ses voisins, ni dans la région, ni ailleurs ?

Dans la *Far Eastern Review* du 17 mars, deux experts font des hypothèses : s'agit-il de protéger les centres industriels situés sur les côtes, ou non loin ? La flotte de pêche, la troisième du monde après celles du Japon et de Taïwan ? S'agit-il d'une force mise à la disposition de l'ASEAN (mais il n'existe aucun pacte militaire dans ce sens) ? ... Ou faut-il craindre un certain expansionnisme thaïlandais ?

La réponse est double : on peut imaginer des querelles de voisinage, avec la flotte de pêche malaysienne; ou des désaccords sur la délimitation des frontières maritimes... et donc la propriété du pétrole et du gaz que l'on pourrait y découvrir. Posséder une force d'intervention donne du poids dans une négociation.

La Thaïlande ambitionne de devenir une puissance régionale. Elle a deux façades maritimes, sur la Mer d'Andaman et le Golfe de Siam, qu'elle développe activement et qui nourrissent cette ambition. On observe d'ailleurs que c'est dans le domaine maritime que se manifeste désormais l'ambition des grands de la région : la Chine, l'Inde ...

Tout ceci ne peut qu'intéresser au plus haut point le Cambodge.



Plus de 80 % des lignes télé-

(Suite page 6)

## La Hongrie au Cambodge

(Suite de la page 1)

de dollars ... tandis que nous sommes nous-mêmes endettés de 22 milliards de dollars vis à vis du Japon et d'autres pays. Et puis nous avons des élections dans deux mois en Hongrie: quel homme politique voudrait abandonner une dette en ce moment ?

## objectif : business

A cause des changements radicaux qui sont intervenus en Hongrie, nous n'avons pas pu profiter de nos chances exceptionnelles au Cambodge. Nous avons obtenu des concessions, pour l'exploration pétrolière (Nawa Oil), pour le transport aérien. Nous avons eu la première banque (Kanawa). Mais nos sociétés n'étaient pas vraiment capitalistes, elles n'ont pas pu tenir.

La raison de notre présence au Cambodge, c'est de promouvoir les relations économiques entre les deux pays. Nous avons une bonne expérience du Cambodge, nous avons eu des experts ici, dans le domaine agricole no-

tamment, nous connaissons bien ce marché.

## pas d'interlocuteurs

Aujourd'hui, des businessmen hongrois viennent régulièrement au Cambodge. Ils rencontrent les mêmes difficultés que les autres investisseurs : un niveau de sécurité insuffisant, qu'il s'agisse de la sécurité publique, de sécurité juridique, de sécurité économique. Ils hésitent donc à investir. De mon côté, je passe dans les ministères mais, comme bien d'autres, je ne trouve pas d'interlocuteurs, et mes propositions ne suscitent aucune réaction. Le Cambodge doit craindre la concurrence du Vietnam, dont le marché est beaucoup plus vaste, et qui connaît un véritable boom ...

Curieusement, voici le Cambodge et la Hongrie, après être sortis l'un et l'autre du système socialiste, concurrents vis à vis de l'assistance des pays développés ...

Malgré tout, et malgré les problèmes que nous avons en Hongrie, nous avons une sympathie permanente pour le

Cambodge. Plusieurs de nos policiers de l'APRONUC se sont mariés avec une cambodgienne. Nos relations sont bonnes, et nous les poursuivrons.

## stratégies

Nous considérons la région comme très importante. Nous avons des ambassades en Thaïlande, à Singapour, en Indonésie, aux Philippines, en Malaisie, en Corée du Sud notamment. Nous pourrions servir de centre de représentation pour d'autres pays de l'Est. En sens inverse, la Thaïlande va ouvrir son premier centre commercial à Budapest. Les intérêts de la Corée du Sud en Hongrie sont très réels, et pourraient se prolonger vers l'Union Européenne. Exporter vers le Marché Commun, c'est aussi l'objectif du japonais Susuki qui s'est implanté en Hongrie.

Ainsi, l'expérience que nous avons acquise au cours d'une longue période en Asie du Sud-est, malgré les bouleversements que la Hongrie, comme le Cambodge, ont connus, portent leurs fruits.

IMPORT-EXPORT  
LES TEXTES

(Suite de la page 3)

sera puni selon l'importance de l'infraction, et encourt les peines ci-dessous :

- saisie des marchandises
- saisie des marchandises et des moyens de transport impliqués directement lors de la fraude
- peine de prison de 3 mois à 5 ans. Dans les cas graves, la peine est de 10 ans de prison et les marchandises et moyens de transport utilisés directement lors de l'infraction sont saisis. Dans ce cas le dossier est transmis à la justice pour décision.

**article 25** : toute personne qui entrave ou s'oppose au contrôle lors du recouvrement des droits sur l'importation ou l'exportation, ou des amendes, sera puni d'emprisonnement de 6 mois à 3 ans.

**article 26** : tout cadre ou

fonctionnaire des Douanes et Régies qui vole ou extorque le paiement des droits ou amendes sur les marchandises ou des matériels confisqués, qui falsifie ou prend des pots de vin ou commet l'acte de concussion en les recevant, sont punis conformément aux dispositions de la loi.

*Cette loi est adoptée par l'Assemblée Nationale de l'Etat du Cambodge le 20 juillet 1989 en sa 17ème session de la première législature.*

## modifications

Si la loi du 20 juillet 1989 reste en vigueur actuellement, des modifications sont évidemment intervenues sur quelques points : le montant des amendes infligées aux fraudeurs a été relevé, par exemple. Les changements les plus importants sont les suivants :  
- il n'est plus besoin de licences préalables pour exporter ou importer;

- les marchandises importées sont désormais imposées sur leur valeur CIF déclaré et non plus sur les valeurs homologuées par l'administration;

- en matière de désignation des marchandises, les normes internationales ("système harmonisé") ont été adoptées en septembre dernier;

- le nombre des taux d'imposition a été réduit à quatre;

- les taxes à l'exportation ont été supprimées, sauf pour deux catégories de marchandises : les grumes (interdites à l'exportation à partir du 31 mars) et les produits de la pêche;

- les tarifs ont été modifiés, la dernière fois le 7 mars: la traduction en français de ces modifications est en cours.

*Un Code des Douanes établissant les règles de dédouanement, de transit, les pénalités, les recours etc. ... est en cours d'achèvement.*



Attention !!!

# IMPOTS

## Qui paiera ?

La Direction des Impôts est actuellement en train de recenser les entreprises qui seront imposables à partir de cette année sur leur bénéfice réel, et non plus sur leur bénéfice forfaitaire, conformément à la Loi de Finances pour 1994. Il s'agit :

- de toutes les entreprises constituées sous forme de société de personnes ou de capitaux ayant une personnalité juridique propre,
- des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions de riels pour les ventes et 50 millions de riels pour les prestations de services.

Le bénéfice réel est déterminé à partir des éléments de la comptabilité.

Le nombre des entreprises qui seraient soumises au régime réel serait de l'ordre de 400, y compris les entreprises d'Etat, mixtes et concessionnaires.

La conséquence pour ces entreprises est qu'à partir du mois d'avril 1994, elles devront se présenter à la Direction des Impôts, rue 63, pour y souscrire leur déclaration mensuelle de taxe sur le chiffre d'affaires et d'acompte d'impôt sur les bénéfices du mois de mars, et en effectuer le paiement. Les entreprises d'import-export qui sont déjà taxées à la taxe de consommation, et lorsqu'elles ne réalisent que des opérations d'import-export, ne seront redevables que de l'acompte de l'impôt sur les bénéfices.

Les taux de la taxe sur le

chiffre d'affaires sont de :

- 1% pour les opérations de production industrielle, artisanale ou minière,
- 2% pour les opérations commerciales et les prestations de services,
- 10% : - pour toutes les recettes réalisées dans les hôtels autres que celles correspondant aux locations des chambres,
- pour les affaires réalisées dans les restaurants, débits de boissons et lieux de loisirs classés comme établissements de luxe,
- pour les recettes des établissements de massage et les dancings.

L'acompte d'impôt sur les bénéfices est calculé mensuellement au taux de 0,5% sur le chiffre d'affaires. Il est déductible de l'impôt sur le bénéfice dû pendant l'année d'exigibilité de cette imposition ou, en cas de déficit, sur le bénéfice des années suivantes. En fait l'acompte d'impôt sur les bénéfices est assimilable à l'imposition forfaitaire annuelle qui existe dans beaucoup de pays, pour lequel il n'est pas prévu en cas de déficit de remboursement de l'impôt payé, ceci afin que l'Etat ne perde pas de rentrées fiscales du fait de la mauvaise gestion des entreprises.

## Impôt sur les loyers

Une autre disposition de la Loi de Finances pour 1994 est la généralisation de l'impôt sur les loyers. Jusqu'ici, seuls étaient taxés les propriétaires qui louaient aux étrangers. Désormais, tous les propriétaires paieront une taxe de 10% pour tous les loyers supérieurs à 200 dollars par mois.

## Mesures nouvelles

Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Sam Rainsy, a annoncé au Comité International de Reconstruction pour le Cambodge qui s'est réuni à Tokyo le 10 mars dernier que des mesures nouvelles seraient proposées à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de :

- l'impôt sur les bénéfices des sociétés dont le taux pourrait être fixé à 20%. Ce chiffre, s'il est adopté, constituera une excellente incitation à investir au Cambodge plutôt que dans d'autres pays de la région où il est plus élevé (35% en Thaïlande).

- l'impôt sur les salaires : inscrit dans les recettes budgétaires pour un montant de 2 milliards de riels, son taux serait appliqué par tranches progressives de 10 à 30% à partir d'un salaire de 300 \$ par mois.

- l'impôt sur les permis de construire, inscrit dans les recettes budgétaires pour 250 millions de riels et dont le taux pourrait se situer à 3% de la valeur de la construction.

- la taxe de séjour serait

abrogée et remplacée par la taxe sur le chiffre d'affaires au taux de 10% sur le total des recettes des hôtels.

Ces quatre projets, soumis à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, peuvent encore être modifiés avant d'être adoptés.

Par ailleurs, après avoir revu à la hausse le tarif de la taxe sur les moyens de transport ("vignette 94"), à ne pas confondre avec la vignette des douanes qui justifie le paiement des droits d'importation, le travail de révision va porter sur le tarif de la patente et sur les droits d'enregistrement dont le champ d'application va être étendu. Enfin, pour lutter contre la spéculation immobilière dans les zones urbaines et industrielles, il est envisagé de mettre en place une taxe qui frapperait de façon progressive dans le temps les terrains conservés par leurs propriétaires sans utilisation.

Un texte de synthèse, qui indiquera clairement ce que sont les nouveaux impôts est en préparation à la Direction des Impôts et devrait être terminé vers le mois de mai.

\* \* \*

## Libres propos d'un diplomate

(Suite de la page 8)  
sont des gangsters, ...

J'ai d'autre part une peur bleue que, malgré l'"autodétermination des peuples", le Cambodge ne se retrouve politiquement libre mais économiquement dominé par ses voisins. Et qu'une fois sorti du feu des projecteurs de l'actualité, on ne l'oublie ...

Ces observations sont celles d'un observateur objectif, et, malgré leurs côtés négatifs, d'un ami de longue date du Cambodge.

## A PROPOS ...

phoniques ont été coupées par la direction de Samart à la mi-mars. Motif : non-paiement de factures depuis novembre. Des ministres figurent au nombre des punis, et plusieurs ambassades. Comme les coupures ont été effectuées sans préavis et sans explications, les bureaux de Samart ont été envahis de protestataires et de furieux, parfois venus de Province. Il y a même eu des coups de feu tirés en l'air devant la porte.

## petites banques

Il y a 20 banques au Cambodge, et leur nombre augmente encore. C'est, nous dit Madame Thiouloung Saumura, vice-Gouverneur de la Banque Centrale, que jusqu'ici les grands groupes hésitaient à venir. De petits organismes ont pris le risque, en profitant de critères mal définis. Le capital minimum est de 10 milliards de riels (environ 4 millions de dollars), dont seulement une part (25 %) doit être libérable immédiatement. FMI et Banque mondiale ont aidé à mettre au point des critères nouveaux. L'obligation d'un capital libérable à 100 % fait tomber le capital nominal de beaucoup de petites banques. Elles ont d'autre part l'obligation, à partir du 30 mars, de soumettre à la Banque Centrale leurs comptes certifiés par des comptables agréés.

## confirmé

Le projet de Chambre de Commerce de l'Association des Commerçants Cambodgiens, que **Cambodge Nouveau** annonçait dans son numéro 3, est confirmé. Une rectification cependant : Arun Rasmey, Présidente d'Honneur, appartient à la famille des Norodom (et non le Président-directeur Positith, Conseiller du premier Premier ministre, comme indiqué par erreur).

ICORC :  
la confiance

(Suite de la page 1)

promises, par les organismes et pays donateurs.

**Pour 1992 et 1993**, selon les calculs du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), **585,2 millions de dollars ont été dépensés au total en faveur du Cambodge**. Parmi les organismes multinationaux : l'Union Européenne 54,7 millions de dollars; le PNUD 25,5; l'UNICEF 11,3; le FMI 8,8, etc ...

Parmi les pays donateurs : **le Japon** 150,6 millions de dollars; **les Etats-Unis** 90,7; **la France** 48,8; **l'Australie** 23,8; les pays nordiques se distinguent : **Pays-Bas** 31,7; **Suède** 29,1; **Danemark** 17,9; ...

A quels secteurs cet argent a-t-il été consacré ? En tout premier lieu à *l'aide humanitaire* (y compris le rapatriement des réfugiés) : 180 millions de dollars ; au *développement rural* (82); à *l'administration publique* (y compris remboursements au FMI et aide au budget) (70); à *la santé* (66); aux *transports et télécommunications* (60); etc ...

**Pour 1994**, l'aide des donateurs atteindra **490 millions de dollars** : Japon : 87,7 millions de dollars; France 40,0; Etats-Unis 30,3; Australie 13,9; Suède 13,5; Danemark 12,0. ... Du côté des organismes multilaréraux : la Banque Asiatique de Développement devrait dépenser 67 millions de dollars, la Banque Mondiale 65, le FMI 40, etc ...

**Pour 1995**, il existe déjà des engagements pour **271,2 mil-**

**lions de dollars**, notamment de la part des Etats-Unis, et de la plupart des organismes multilaréraux.

## Mines

à Tokyo, une attention particulière a été accordée aux 8 à 10 millions de mines qui restent à retirer du sol cambodgien, et tuent ou blessent 300 personnes environ chaque mois. Bilan provisoire établi par le CMAC (Cambodian Mine Action Center) :

Les équipes de déminage comptent 2400 personnes; 1.787 champs de mines ont été repérés; 41,8 millions de m<sup>2</sup> ont été marqués; 7,2 millions de m<sup>2</sup> ont été nettoyés; 20.000 mines anti-personnel ont été retirées; le coût du nettoyage est inférieur à 0,35 \$ le m<sup>2</sup>.

Le CMAC vise à nettoyer 4000 ha par an. D'ici 5 à 8 ans la population sera délivrée du problème des mines. Mais il faudra encore une vingtaine d'années pour terminer le nettoyage du sol cambodgien.

## Fin de l'ICORC ?

Le "train" des concours financiers au Cambodge est maintenant sur les rails. Il faut désormais concentrer les efforts, au Cambodge même, sur la réception des aides, et sur l'harmonisation de leur utilisation. Il est possible qu'à terme la Banque Mondiale soit chargée de cette tâche. En attendant, elle suggère une réunion d'assistance technique des donateurs le plus tôt possible à Phnom-Penh.



## A PROPOS ...

## des arbres et des hommes

A partir du 31 mars, les exportations de grumes sont officiellement interdites. Mais a-t-on pensé à tous ceux que ces exportations font vivre : les forestiers, les camionneurs, les militaires qui organisent les convois, les douaniers, les employés du port de Sihanoukville ? Au total, nous dit un spécialiste, ces exportations font vivre au moins un million de Cambodgiens et leurs familles. Les produits du bois seront autorisés à l'exportation ? Mais le bois de sciage n'est qu'une activité encore très faible, qui représente au grand maximum 3000 m<sup>3</sup> par mois; il n'y a que trois entreprises impliquées -dont le japonais Okata au km 10, et Pheapimex à Sihanoukville -. Le risque est grand que les gens réduits au chômage, les militaires notamment, ne forment des bandes organisées dans les provinces frontalières et réorganisent la contrebande à leur profit.

## caoutchouc

L'Institut de Recherches sur le Caoutchouc Cambodgien (IRCC), financé moitié par le Cambodge et moitié par la France (110 000 dollars chacun), devrait être opérationnel vers fin avril. Il exercera son activité dans trois domaines :

- agronomique : les terres, les clones, la plantation, la plante depuis sa naissance jusqu'au début de la production de latex;
- technologique : la transformation du latex en coagulum, l'emploi des produits chimiques;
- industriel : transformation en produit de vente, emballage, transport, prospection des marchés, ...

L'IRCC aura aussi la tâche de contrôler les laboratoires de toutes les compagnies.



# CONJONCTURE

**Pierre-Yves Catry**

*directeur-adjoint de Comin Khmere Co*

Après le creux important que nous avons connu jusque fin décembre 1993, après le départ de l'APRONUC, maintenant "ça va à peu près". Nous venons d'obtenir deux chantiers importants : la rénovation de l'électricité à l'Institut de Technologie, et l'équipement électrique de l'Institut Pasteur : matériel, installation, maintenance. Par rapport à nos concurrents asiatiques, nous jouons plutôt la qualité et la maintenance, ce qui est apprécié par les sociétés occidentales. Deux Français viennent renforcer notre équipe.

Les contrôles aux frontières sont de plus en plus rigoureux, les douaniers sont plus experts, on est taxé plus exactement. Les backchiches ont diminué, ils jouent surtout un rôle pour accélérer les démarches. Il reste que les taxes sont parfois très élevées et qu'il y a davantage de papiers à remplir : pour un groupe de 20 KWH valant 10 000 dollars, avec les documents, les frais d'autorisation, le magasinage etc ... on paie 300 dollars ! Les gros importateurs passent plus facilement à travers les contrôles parce qu'ils ont les moyens de payer. Et il y a sur le marché beaucoup de marchandises entrées en fraude.

Je suis relativement optimiste pour l'avenir : avec les prêts de la Banque Asiatique et de la Banque Mondiale, les sociétés vont venir au Cambodge. Pour notre part, nous avons des projets de développement notamment dans le domaine médical.

**Reth Chantha**

*directeur  
d'Apsara Tours*

"Ca marche très bien. Nous progressons d'environ 20 % par rapport à l'année dernière. Nous sommes maintenant 25 personnes. Nous prévoyons d'acheter des petits bus pour Phnom-Penh et Siem Reap, et avons un projet d'hôtel à Siem Reap. Nous travaillons surtout avec les tour operators français, et nos clients sont des Français pour au moins 80 %. Ils restent en général 5 jours et 4 nuits au Cambodge, après 5 jours au Laos et 10 jours au Vietnam. Ce sont des retraités

pour la plupart, qui demandent un tourisme culturel. La quasi-totalité d'entre eux veulent voir Angkor Vat et les temples de la région de Siem Reap. A Phnom-Penh, ils visitent le Palais Royal et la Pagode d'Argent, le Musée National, les Ballets, moins souvent le Mémorial de Tuol Sleng - que les Américains en revanche vont visiter en priorité.

A mon avis, pour résoudre le problème du déficit budgétaire, on devrait penser moins aux impôts et davantage à la production. On veut attraper des poissons ? Si on leur montre d'abord l'hameçon, ils ne viendront pas. Il faut d'abord créer les conditions de l'investissement et des affaires, imposer peu, au moins au début. Il faut avant tout produire et trouver des marchés extérieurs.

**Seng Kim Hieng**

*directeur d'Interspring*

Interspring prend la suite de CEP Cambodge qui, filiale de la Compagnie Européenne des Pétroles - Paris, a dû comme Interagra qui en détenait 75 %, déposer son bilan. Les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière de CEP Cambodge sont désormais financées à 100 % par Enterprise Oil, à quoi s'ajoute l'activité de négoce qu'avait auparavant Interagra.

Des indices intéressants ont été découverts dans nos blocs n° 1 et 2, mais il faudra deux ans de tests avant que l'on puisse parler de découverte de pétrole ou de gaz, d'exploitation commerciale possible, de débit. Nous sommes optimistes.

D'autre part, avec l'appui de grandes sociétés françaises, nous envisageons d'étudier des investissements dans l'agro-industrie : hévéaculture et autres. Nous sommes 6 actuellement, et nos effectifs vont très prochainement augmenter.

**Bernard Babot**

*directeur de Peschaud et Cie  
International*

Notre objectif, en tant que membre du groupe SAGA, qui est le premier opérateur de ports en France, le premier "logisticien" d'Europe, (et le deuxième

du monde), est d'obtenir du gouvernement cambodgien la manutention du port de Sihanoukville, et d'y établir une forte base, pour notamment assurer la logistique des futures plate-forme pétrolières. Jusqu'ici, des contrats ont été accordés à d'autres sociétés, dont une singapourienne, à notre avis peu performantes. Nous sommes donc patients, et en attendant qu'on fasse appel à nous, nous nous associons à Interspring.

**Kim -Yeat Dararith**

*Directeur de Derudder Cambodia*

Nous sommes encore dans la période "après-Untac" : nous nous efforçons de remplacer ce client, qui a été très important, par des clients cambodgiens, des sociétés occidentales, des clients réguliers.

Les backchiches ? Oui ça existe, mais nous nous efforçons de les éviter, quitte à perdre un peu de temps, car ils pèsent sur le prix de revient. Il faut savoir qu'au Cambodge n'importe qui peut dédouaner, il n'y a pas de liste de transitaires agréés. Ce sont donc surtout les importateurs qui dédouanent eux-mêmes, qui ont recours aux backchiches, ils en ont les moyens.

## CAMBODGE NOUVEAU

Politique, Economie, Finances

*bi-mensuel publié à Phnom-Penh*

**Directeur de la publication :** Kong Phirun

**Rédacteur en chef :** Alain Gascuel

**Mise en page :** Don Brains

**Impression :** Cambodia Informatic Center

**10 rue 282 - BP 836 Phnom-Penh**

**Royaume du Cambodge**

**tel (015) 91 19 67**

## CAMBODGE NOUVEAU

**est vendu exclusivement sur abonnement**

Exemplaire gratuit et tarif des abonnements  
sur demande

Publicité : tarifs sur demande

## Speaker's Corner :

*Libres propos d'un diplomate.*

**L'**interlocuteur de CAMBODGE NOUVEAU, diplomate en poste à Phnom-Penh, a tenu à rester anonyme pour que les opinions qu'il exprime ici n'engagent en rien son gouvernement. Disons simplement qu'il a une très bonne expérience du Cambodge, ayant passé dans ce pays de nombreuses années.

chaque parti  
garde sa caisse ...

Le clivage existant entre les deux partis qui se partagent le pouvoir reste une donnée fondamentale de la vie politique du Cambodge. L'alliance entre ces deux partis est superficielle. J'observe par exemple que chacun d'eux conserve sa caisse propre. En ce moment, le CPP investit au Vietnam -et d'ailleurs il semble en effet que le moment soit bien choisi. C'est un signe, entre autres, que les hommes politiques cambodgiens n'ont pas encore acquis le sens national. On trouve bien davantage de sens de l'intérêt collectif en Thaïlande et au Vietnam.

Peut-être le Parti du Peuple Cambodgien a-t-il plus que le Funcinpec le sens de l'intérêt collectif, par peur de perdre le pouvoir, et en raison de sa longue expérience des responsabilités. C'est moins le cas au Funcinpec, qui est à la fois le parti de la famille royale et un parti national. Et qui affronte des problèmes dans ces deux domaines : parti de la famille royale, il n'est pas suivi par certains membres du parti, qui n'aiment pas son côté féodal; et parti national, il manque d'une base large au sein de la population.

qui sera l'homme fort ?

Que se passera-t'il après Sihanouk ? Le problème de sa succession n'est pas le point central, mais bien : *qui sera*

*l'homme fort du Cambodge ?* Les dirigeants des deux partis sont d'accord sur un point, il faut au Cambodge un régime centralisé, ou disons une "dictature souple". Mais ils ne sont pas d'accord sur la personne du futur n° 1. Ce que l'on peut dire, c'est que ce ne sera pas le Roi. Dès lors, on peut faire deux hypothèses. Première hypothèse : une crise. Deuxième hypothèse : poursuite et changement.

hypothèse n° 1 :  
la crise

Actuellement, l'homme fort est Chea Sim, le Président de l'Assemblée. Ranariddh peut l'accepter, parce que son père est le Roi. Mais lorsque le Roi aura disparu, Ranariddh pourra-t'il encore admettre que Chea Sim demeure le n° 1 ? Beaucoup pensent que non. Et qu'il refuserait également un autre que Chea Sim.

Il pourrait provoquer, de façon parfaitement constitutionnelle, la dissolution de l'Assemblée, et de nouvelles élections : il suffit en effet que l'Assemblée refuse deux fois en douze mois un projet de loi présenté par le gouvernement pour que cette dissolution intervienne automatiquement. Ce n'est pas l'intérêt de Chea Sim de provoquer une telle dissolution : il contrôle déjà le pays. Mais la crise pourrait naître du refus de Ranariddh d'accepter la situation.

un coup d'Etat ? Exclu !

Quant à un coup d'Etat, je suis convaincu à cent pour cent que c'est une hypothèse à exclure : seul le groupe de Chea Sim en aurait les moyens, mais ce n'est pas son intérêt. Il tient le pays, à travers les paysans. Quant à Hun Sen, il n'en a pas les moyens, il ne veut d'ailleurs pas, il sait

que ce serait sa fin. Ranariddh enfin n'aurait pas les moyens de faire un coup d'état: il n'a aucune force militaire, et l'administration ne suivrait pas.

hypothèse n° 2 :  
un Front Populaire ?

Il faut  
au Cambodge  
une  
"dictature souple".

L'autre hypothèse est que le Funcinpec ne provoque pas de crise, que Ranariddh s'accommode du gouvernement de coalition actuel, dans lequel Chea Sim a toutes les chances de rester l'homme fort. D'autant plus que le Funcinpec pourrait perdre l'appui d'une partie importante de la population.

Il me semble que l'idée de Chea Sim soit de créer un mouvement qui dépasserait les partis actuels, une sorte de Front Populaire. On pourrait dire tout aussi bien une sorte de Sangkum, dont il reprendrait l'idée.

Et la démocratie, dans tout cela ? Il lui faudrait une large base, qui n'existe pas, il lui faudrait une bourgeoisie, il n'y en a pratiquement pas, il faudrait qu'une couche de la population s'intéresse aux affaires publiques, on ne la voit pas.

On ne voit  
guère  
de signes  
positifs,  
on voit  
des gens déçus.

Et puis nous sommes en Asie, et la démocratie à l'occidentale n'est pas une formule qui réussit dans la région : elle n'existe ni à Singapour, ni en Thaïlande, ni en Corée du Sud, ...

oublier le Cambodge ?

L'avenir du Cambodge ? On ne voit pour l'instant guère de signes positifs, ni d'espoir de changements radicaux, qu'ils soient sociaux ou économiques. On voit en revanche des gens déçus, qui avaient espéré que la corruption diminuerait, que la sécurité publique reviendrait, que les responsables nouveaux venus seraient plus efficaces. Mais il y a des assassinats, on étouffe certaines affaires parce que les coupables ont des protections, certains policiers

(Suite page 5)